

A.M., 2006**Arrêté numéro 2006-01 de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine en date du 21 novembre 2006**

CONCERNANT la désignation de cinq membres du comité de retraite en vertu de la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance

LA MINISTRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE,

VU l'article 5 de la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance qui prévoit que la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine peut désigner une ou plusieurs personnes pour siéger comme membre du comité de retraite chargé d'administrer le régime;

VU que le régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance prévoit que la ministre désigne cinq membres permanents;

VU que la ministre a désigné, par un arrêté du 7 mars 2003, cinq membres du comité de retraite;

VU que l'article 148 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., c. R-15.1) prévoit que la durée du mandat d'un membre du comité de retraite ne peut excéder trois ans;

VU que cet article prévoit qu'un membre dont le mandat est expiré demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit désigné de nouveau ou remplacé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner, de nouveau, les cinq membres du comité de retraite;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

Sont désignés membres du comité de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde les personnes suivantes:

— madame Danielle Despots, directrice des politiques de main-d'œuvre et des ressources du réseau du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;

— madame Sylvie Thériault, coordonnatrice du traitement des subventions à la Direction du financement du réseau du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;

— madame Sylvie Côté, actuaire au Secrétariat du Conseil du trésor;

— monsieur Philippe Gervais, chargé de projet à la Direction des politiques de main-d'œuvre et des ressources du réseau du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;

— monsieur Michel D'Anjou, conseiller en avantages sociaux à la Direction des politiques de main-d'œuvre et des ressources du réseau du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

*La ministre de la Famille, des Aînés
et de la Condition féminine,*
CAROLE THÉBERGE

47254

A.M., 2006**Arrêté numéro AM 0071-2006 du ministre de la Sécurité publique en date du 16 novembre 2006**

CONCERNANT la nomination des membres de la Commission de formation et de recherche de l'École nationale de police du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU que l'article 28 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) institue une Commission de formation et de recherche au sein de l'École nationale de police du Québec;

VU que l'article 33 de cette loi prévoit que la Commission se compose de quinze membres;

VU que les articles 33 et 34 de cette loi prévoient que certains membres de la Commission sont nommés par le ministre de la Sécurité publique;

VU que le 19 octobre 2001 et le 25 mai 2004, monsieur Marc Alain, madame Madeleine Lupien, monsieur Jean-Pierre Larose, monsieur Claude Corbo, monsieur Raymond Vaillancourt, monsieur Daniel Desbiens, monsieur Mario Roy, madame Madeleine B.-Lussier, madame Diane Bourdeau et madame Marie Gagnon ont été nommés membres de la Commission de formation et de recherche, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de les renouveler ou de les remplacer;